

POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE Vallée du Tir



Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: **13/08/2011**

Observations: **Vendredi 12 août 2011**
Terminé

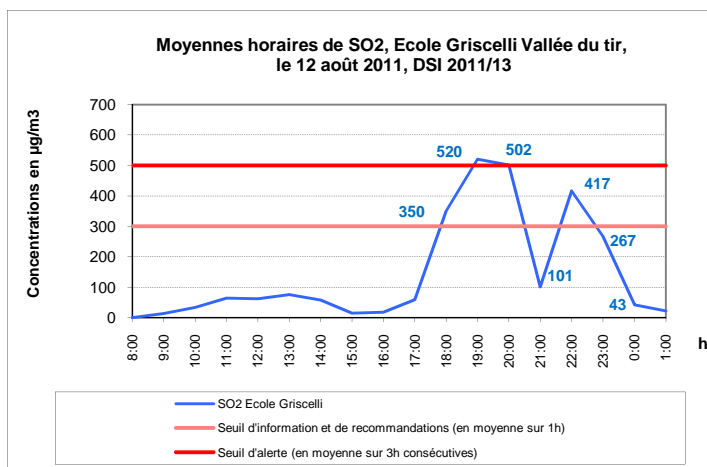
Dépassement du seuil d'information et de recommandation

Dans le secteur de la Vallée du Tir, Scal-Air a enregistré à partir de 17h de fortes concentrations en dioxyde de soufre (SO₂), polluant d'origine industrielle. Le seuil de recommandations et d'information à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure), a été dépassé à 18h, 19h, 20h et 22h avec une valeur maximale horaire de 520 µg/m³ à 19h.

Le seuil d'alerte fixé à 500 µg/m³ pendant une durée de 3 h consécutives n'a pas été dépassé mais les valeurs ont été très élevées durant 5 heures.

Entre 20h et 21h, les concentrations en SO₂ ont diminué significativement mais de fortes valeurs ont été mesurées entre 21h et 22h puis les niveaux sont retombés de 23h à 1h.

Zones concernées	Ecole Griscelli, quartier de la Vallée du Tir
Début de l'épisode	Vendredi 12 Août - 17h
Fin de l'épisode	Samedi 13 Août - 1h
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Nb de valeurs horaires au dessus du seuil	4
Durée du dépassement maximum horaire	4
	520 µg/m ³ à 19h
Moyenne journalière	109 µg/m ³



Conditions météorologiques et circonstances:

D'après les données de Météo France, les vents moyens à forts de 4.6 à 9.8 m/s (9 à 19 kt) et de secteur Ouest à Ouest-Nord/Ouest ont été enregistrés entre 14h et 0h.

Ces directions de vents correspondent à une dispersion du panache industriel de Doniambo (SLN) vers le secteur de la Vallée du Tir.

Pour mémoire, le **seuil d'information et recommandation** pour le SO₂ est de **300 µg/m³ en moyenne horaire**.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal-Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure